

Un nouveau médicament pour limiter le risque de bronchiolite chez les nouveau-nés et nourrissons

La bronchiolite est une maladie respiratoire très contagieuse. Elle touche surtout les très jeunes enfants, avant l'âge de 2 ans. D'origine virale, la bronchiolite ne se soigne pas avec des antibiotiques, il est donc inutile d'y avoir recours en cas de symptômes. Dans la majorité des cas, la bronchiolite guérit seule. Mais dans de rares cas, elle peut s'aggraver et entraîner une hospitalisation, voire une admission en réanimation.

Depuis le 15 septembre 2023, un nouveau médicament, le nirsevimab (Beyfortus®), est disponible en traitement préventif pour réduire le risque d'infection chez le nouveau-né.

Qu'est-ce que le nirsevimab (Beyfortus®) ?

Le nirsevimab (Beyfortus®) est un **nouveau médicament préventif indiqué pour l'ensemble des nourrissons**, y compris les nourrissons en bonne santé (1).

Le **nirsevimab (Beyfortus®)** empêche le virus respiratoire syncytial (VRS), à l'origine de 80 % des bronchiolites, d'infecter l'organisme des nouveau-nés. Il est **recommandé en priorité chez les nouveau-nés de moins d'un mois** vivant leur première saison d'exposition au VRS.

Le nirsevimab est **administré en une fois sous forme de piqûre**. Il **protège les nouveau-nés** et les nourrissons **en quelques jours après l'injection et pendant au moins 5 mois**.

Existe-il des effets indésirables avec le Beyfortus® ?

Comme tout médicament, Beyfortus® est susceptible d'entraîner des effets indésirables :

éruption cutanée ;

réaction au site d'injection (rougeur, gonflement et douleur) ;

fièvre.

Ces effets indésirables sont **peu fréquents**. Ils peuvent apparaître jusqu'à quelques jours après l'injection.

Dans la majorité des cas, ils sont **d'intensité légère ou modérée et de courte durée**.

Quand immuniser son bébé ?

L'épidémie de bronchiolite débute vers l'automne et se termine à la fin de l'hiver. Le nirsevimab étant disponible depuis le 15 septembre dans les établissements de santé, **les nouveau-nés peuvent en bénéficier avant leur sortie de la maternité**.

Les nourrissons dont le poids est inférieur à 5 kg doivent recevoir le traitement au dosage de 50 mg, disponible uniquement dans les maternités.

Les jeunes parents de nourrissons de moins d'un mois sont conviés à en parler avec leur pédiatre ou leur sage-femme.

En ville, sur ordonnance et sur commande, les doses de 100 mg, destinées à protéger les enfants nés à partir du 6 février 2023 et pesant 5 kg et plus (2), pourront être commandées à partir de novembre.

Quelle prise en charge ?

Pour sa première année de commercialisation, le Beyfortus est **pris en charge à 100 % sans avance de frais** pour les assurés.

À noter : en cas de [symptômes de la bronchiolite](#), il est recommandé d'appeler son médecin. S'il n'est pas disponible, composer le 15 avant de se rendre aux urgences est le bon réflexe.

Pour d'autres informations pratiques à l'attention des familles, notamment sur les mesures préventives, Santé publique France a publié une [brochure d'information](#).





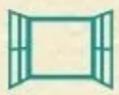
confines (transports en commun, centres commerciaux, etc.) où il risquerait d'être en contact avec des personnes enrhumées.



En ne partageant pas les biberons, sucettes ou couverts non lavés.



En lavant régulièrement jouets et "doudous".



En aérant régulièrement l'ensemble du logement.



En ne fumant pas à côté des bébés et des enfants.

Des traitements préventifs existent, parlez-en à votre médecin.

EN CAS DE RHUME, TOUX OU FIÈVRE :



Se couvrir la bouche, quand on tousse ou éternue, avec le coude ou la manche.



Porter un masque quand on s'occupe de son bébé.



Éviter d'embrasser le bébé sur le visage et sur les mains.